Avis 09-A-02 du 20 février 2009

relatif à un accord dérogatoire pour les délais de paiement dans le secteur du bricolage

Posted on: 23 février 2009 | Secteur :

DISTRIBUTION

Présentation de l'avis

Informations sur l'avis

Origine de la saisine	Ministre de l'Economie, de l'industrie et de l'emploi
Dispositif(s)	se référer à l'avis

Entreprise(s) concernée(s)	Fédération des magasins de bricolage (FMB), Union nationale des industriels du bricolage, du jardinage et de l'aménagement du logement (UNIBAL), Syndicat des entreprises de commerce international de machines portatives, pneumatiques, à agrafer et à clouer (SECIMPAC), Fédération des industries des peintures, encres, couleurs, colles et adhésifs (FIPEC), Fédération française de la brosserie (FFB), Groupement interprofessionnel des fabricants d'appareils ménagers (GIFAM)

Lire

le texte intégral de l'avis
94.19 Ko

le communiqué de presse